

quête de la Montreal Trust Co. pour l'effacement de lignes homologuées sur le lot 4 des plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte St-Louis et la substitution d'autres lignes homologuées,

Après avoir pris communication du rapport de l'Inspecteur de la Cité, approuvé par l'Ingénieur en Chef sur cette question, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant que les lignes homologuées de l'Avenue Sherbrooke, des rues Chambord, Cardinal et Garnier, depuis le Chemin des Carrières jusqu'à la ligne de division Sud de la paroisse du Sault au Recollet, telles que montrées en rouge sur le plan annexé au rapport, soient effacées et remplacées par les lignes montrées en blanc sur ledit plan.

18.—Soumis un rapport de l'Avocat de la Cité, déclarant que les balayeurs du Marché Bonsecours qui habitent le marché comme gardiens, doivent être exemptés de la taxe d'eau.

Résolu: De référer au Surintendant des Marchés pour savoir pourquoi ces balayeurs n'ont pas été exemptés de la taxe cette année.

19.—Soumis un rapport de l'Avocat de la Cité, déclarant que les employés civiques qui occupent les marchés publics devraient être exemptés de la taxe d'eau.

Résolu: De référer au Surintendant des Marchés pour savoir pourquoi ces employés n'ont pas été exemptés de la taxe d'eau cette année.

20.—Soumis un extrait du procès verbal d'une séance du Conseil en date du 5 juin 1911, à l'effet de demander aux Commissaires de faire rapport au Conseil sur les conditions auxquelles la Cité peut se libérer de l'obligation de payer une somme de \$20,631.60 à la Canada Industrial Company, imposée à la Cité par suite d'un contrat entre ladite Compagnie et la ci-devant Ville de Notre Dame de Grâce.

Résolu: De faire rapport au Conseil, conformément au rapport de l'Avocat de la Cité, que si la ville veut se libérer de l'obligation qu'elle a vis-à-vis la Canada Industrial Company, la ville doit elle-même s'entendre avec ladite Compagnie, et cette libération de la ville ne pourrait être faite que dans les conditions que les parties au contrat pourraient elles-mêmes établir.

21.—Soumis un rapport de l'Avocat de la Cité, "re" réclamation de Dame veuve B. Bélanger au sujet de l'indemnité de l'ex-pompier Sévère Godin, avisant le Bureau qu'il n'y a pas lieu de donner suite à ladite réclamation.

Résolu: En conséquence.

22.—Soumis un rapport de l'Inspecteur de la Cité, approuvé par l'Ingénieur en Chef, sur une interpellation du Conseil au sujet de la vitesse des tramways de la Cie Park & Island, sur la rue Notre Dame, entre le Chemin de la Côte St-Paul et la rue St Ferdinand.

Résolu: De transmettre ledit rapport au Conseil en réponse à la dite interpellation.

23.—Soumis un rapport du Médecin Officier de Santé, transmettant une requête de citoyens se plaignant du manque d'eau dans Guybourg quartier Longue Pointe.

Résolu: De référer au Surintendant de l'Aqueduc pour rapport.

24.—Soumis un rapport de l'Inspecteur de la Cité, approuvé par l'Ingénieur en Chef, recommandant que la rue Beau'ieu, de la rue St-Patrick au Canal de l'Aqueduc, dans le quartier Emard, telle que montrée en vert sur le plan attaché audit rapport, soit entrée comme rue Publique dans le registre des rues publiques, conformément aux dispositions de l'article 410 de la charte de la Cité, attendu que ladite rue a été ouverte à la circulation pour une période de temps de plus de dix ans.

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

25.—Soumis un rapport de l'Avocat de la Cité, "re" protêt de la Linton Apartments Limited & The Consolidated Realty Co. Ltd au sujet de la construction de l'égout de la rue Sherbrooke, déclarant que la Cité n'est pas tenue de répondre à ces protêts, mais que les contribuables devraient s'adresser aux contracteurs ou aux compagnies intéressées dans lesdits travaux.

Résolu: En conséquence.

26.—Soumis un rapport du Directeur de l'Assistance Municipale en réponse à une résolution du Conseil, adoptée le 12 décembre 1910, à l'effet de référer au Bureau des Commissaires un rapport de la Commission Spéciale "re" éta-

Surveyor in this connection, approved by the Chief Engineer, it was

Resolved: To report to Council, recommending that the homologated lines of Sherbrooke Ave., Chambord, Cardinal and Garnier Sts, from the Quarry Road to the South dividing line of the Parish of Sault au Recollet, tinted red on the plan annexed to the report, be erased and replaced by the lines tinted white on said plan.

18.—Submitted a report from the City Attorney, stating that the sweepers at Bonsecours Market who have their lodging in said market as caretakers, are exempt from the water tax.

Referred to the Supt. of Markets for a report as to why the said sweepers were not exempted from the water tax this year.

19.—Submitted a report from the City Attorney, stating that the civic employees who have their lodging in public markets are exempt from the water tax.

Referred to the Supt. of Markets for a report as to why such employees were not exempted from said tax this year.

20.—Submitted an extract from the Minutes of a meeting of the Council held on the 5th June 1911, requesting the Commissioners to report to Council on the conditions upon which the City could be released from the obligation of paying a sum of \$20,631.60 to the Canada Industrial Co., the said obligation resulting from the agreement entered into between the said Company and the former Town of N. D. de Grâce.

Resolved: To report to Council, in accordance with the report of the City Attorney, that, if the City desires to be released from its obligation towards the Canada Industrial Co., it must enter into negotiations with the said Company and that it could get rid of said obligation only on such conditions as might be agreed upon between the parties.

21. Submitted a report from the City Attorney "re" claim of Widow B. Bélanger in connection with the indemnity of the late Severe Godin, fireman, advising the Board not to pay said claim.

Resolved: Accordingly.

22.—Submitted a report from the City Surveyor, approved by the Chief Engineer, replying to a question put by an Alderman, concerning the speed of the cars of Park & Island Railway, on Notre Dame St., between the Côte St. Paul Road and St. Ferdinand St.

Resolved: To transmit said report to Council.

23.—Submitted a report from the Medical Health Officer, transmitting a petition from citizens complaining of the want of water in Guybourg, Longue Pointe Ward.

Referred to the Supt of the Water Works for a report.

24.—Submitted a report from the City Surveyor, approved by the Chief Engineer, recommending that Beau'ieu St., from St. Patrick St. to the water-works canal, in Emard Ward, as shown on the plan attached to said report, be inscribed as a public thoroughfare in the register of public streets, as provided by Art 410 of the City Charter, inasmuch as said street has been opened to traffic for over 10 years.

Resolved: To report to Council accordingly.

25.—Submitted a report from the City Attorney "re" protests from the Linton Apartments Ltd and the Consolidated Realty Co Ltd., in connection with the construction of the Sherbrooke St. sewer, stating that the City is not held to reply to such protests, but that the ratepayers should apply to the contractors or to the companies interested in said works.

Resolved: Accordingly.

26.—Submitted a report from the Director of Municipal Assistance making certain suggestions concerning the establishment of a municipal refuge, the report of the Special Committee appointed to consider this question having been referred by the Council to the Board of Commissioners on the 12th December 1910.

Resolved: To transmit said report to the Council.

27.—Submitted a report from the Supt of Municipal